

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 novembre 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} novembre 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une séance du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité instauré par les Gouvernements de la République du Soudan et de la République du Soudan du Sud a eu lieu le 31 octobre 2017. Les deux parties sont convenues de réactiver immédiatement le mécanisme et les dispositifs qui y sont associés, à savoir le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le Comité conjoint de sécurité. Elles sont également convenues de mettre en place la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. À l'issue de la séance, elles ont chargé le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le Comité conjoint de sécurité de vérifier promptement le redéploiement des forces cantonnées dans la zone. Le document final de la séance est joint en annexe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent
(*Signé*) Omer Dahab Fadl **Mohamed**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} novembre 2015 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Soudan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Mécanisme conjoint pour les questions politiques
et la sécurité de la République du Soudan
et de la République du Soudan du Sud**

Nous, coprésidents et membres du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité de la République du Soudan et de la République du Soudan du Sud;

Agissant en préparation de la réunion de haut niveau des chefs d'État, Son Excellence le Président Omar Hassan al Bashir et Son Excellence le Président Salva Kiir Mayardit;

Réaffirmant notre attachement et celui de nos nations sœurs aux principes de bon voisinage, de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale;

Renouvelant notre engagement total et indéfectible à mettre pleinement en œuvre l'Accord sur les dispositions de sécurité en matière de sécurité entre nos deux pays, conclu le 27 septembre 2012 à Addis-Abeba avec effet immédiat;

Animés par la volonté pressante et incessante de régler la situation à la frontière pour le bien commun de nos peuples;

Déplorant l'impasse qui a jusqu'ici retardé la reprise des séances ordinaires du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et du Comité conjoint de sécurité;

Remerciant toutefois de leur soutien inébranlable le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei;

Constatant avec satisfaction le vœu mutuellement renouvelé de tenir régulièrement les séances du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité;

Reconnaissants de l'attitude positive cultivée par les chefs d'État des deux pays;

Réunis à Khartoum, au Ministère de la défense de la République du Soudan, le 31 octobre 2017, avons décidé :

1. De réactiver immédiatement le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et les dispositifs y associés, à savoir le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le Comité conjoint de sécurité entre les chefs des services de renseignement militaire;
2. De mettre en place une zone frontalière démilitarisée et sécurisée, comme prévu à l'issue des réunions précédentes, en particulier celle du 14 octobre 2015;
3. De charger le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le Comité conjoint de sécurité, avec l'appui de l'Union africaine et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, de vérifier promptement le redéploiement des forces cantonnées dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, conformément aux prescriptions précédemment convenues;

4. De charger également le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le Comité conjoint de sécurité de contrôler, de vérifier et de signaler toute allégation selon laquelle l'une ou l'autre parties aurait violé ses engagements dans la zone;

5. D'ouvrir le premier groupe de couloirs de passage de la frontière prévu après adoption des dispositions voulues par le Comité technique conjoint chargé des couloirs frontaliers conformément aux décisions de ce dernier en date du 21 avril 2013 et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité en date du 18 septembre 2012, respectivement;

6. D'exécuter les décisions adoptées dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à Khartoum le 5 juin 2016 et à la séance extraordinaire tenue à Addis-Abeba le 15 mai 2017;

7. De nous engager à appliquer les décisions ci-dessus dans un délai d'un mois à compter du 31 octobre 2017 ou, en cas de retard, le 31 décembre 2017 au plus tard;

8. D'organiser la reprise des séances ordinaires du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité le 8 janvier 2018 à Djouba;

En foi de quoi les soussignés ont conclu et signé le présent accord.

Fait à Khartoum, le mardi 31 octobre 2017.

Le Ministre de la défense
de la République du Soudan,
Co-président du Mécanisme conjoint
pour les questions politiques
et la sécurité
Général Awad M. Ahmed Ibn Ouf

Le Ministre de la défense et des anciens
combattants de la République du Soudan
du Sud,
Co-président du Mécanisme conjoint
pour les questions politiques
et la sécurité
Kuol Manyang Juuk